

Les schémas de mutualisation peinent à se dessiner

by Correspondances lorraines - jeudi, janvier 22, 2015

<http://correspondances.fr/les-schemas-de-mutualisation-peinent-a-se-dessiner/>

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle se restructure pour accompagner les intercommunalités dans le schéma de mutualisation des services qu'elles doivent élaborer d'ici à mars 2015. Les premières démarches font apparaître la méconnaissance des agents et l'inquiétude des élus.

Répondant aux attentes des salariés des collectivités, les centres de gestion de la fonction publique territoriale jouent un rôle discret, mais essentiel dans le bon accomplissement des missions des communes et des intercommunalités. Basé à Villers-les-Nancy, le CDG de Meurthe-et-Moselle a constitué voici un an un pôle analyses et prospectives pour accompagner les communes et les intercommunalités sur les thématiques liées à la mutualisation. La loi du n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 fixe ce principe dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales pour renforcer l'intercommunalité entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale et limiter les doublons. Tenues de présenter dès mars prochain des schémas de mutualisation, les intercommunalités adhèrent difficilement à un projet qui fait craindre aux élus une chute de prérogatives et aux agents, une perte d'autonomie et une centralisation plus poussée.

Pionnière en matière de mutualisation, la Communauté de communes du Chardon lorrain (3CL, 39 communes pour 10 500 habitants en Meurthe-et-Moselle), constitue la première intercommunalité à avoir engagé une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) dans le cadre de son schéma de mutualisation. Répartie en trois pôles – administration, technique et animation –, la démarche s'étend aux 57 agents de la 3CL et à ceux des communes et syndicats mixtes du territoire, soit 80 personnes.

Même les agents engagés dans le cadre de la mutualisation n'en connaissent pas le principe. Les entretiens individuels et confidentiels ont commencé en octobre 2014 et leur restitution n'est pas encore achevée. Elle doit s'accompagner de programmes d'information et de formation.

Le CDG 54 prépare également un questionnaire à l'intention de chacun des élus des intercommunalités de Meurthe-et-Moselle pour les inviter à faire le point de leurs besoins. Bien que réticents, ces derniers n'ignorent pas que les questions RH et financières sont devenues stratégiques pour une bonne gestion de leur collectivité.